

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 327 - DÉCEMBRE 2010



Rentrée 2011 : -72 postes, -1776 depuis 2003
Alerte aux "décharges de service" (Heures de première chaire...)
Samedi 22 janvier : journée unitaire d'action dans l'Education
Vendredi 7 janvier : 14 h-17 h CA Académique élargie aux S1

Edito

Toute l'équipe des militants du SNES Aix-Marseille vous souhaite de bonnes vacances et de bonnes fêtes. La fin de l'année nous permet de faire un bilan de ce premier trimestre syndical et d'envisager les prochaines échéances, comme par exemple la préparation de la rentrée 2011 (72 nouveaux postes supprimés dans l'académie alors qu'il aurait fallu en créer 144) ou les campagnes de promotion des personnels.

Nous vous proposons ainsi dans ce numéro un retour sur l'impressionnant mouvement social sur les retraites. Si la loi s'applique à compter du 1^{er} janvier 2011, l'histoire n'est pas terminée et nous devons imposer, dans le débat public et la campagne électorale, la prise en compte de nos revendications sur les bornes d'âge, les durées de cotisation et les dégradations iniques imposées aux pensions des fonctionnaires. C'est tout le sens de l'initiative commune CGT,

CFDT, FSU, UNSA et Solidaires, de poursuivre le travail unitaire pour consolider la plateforme commune de janvier 2009.

Ce mouvement social, la confiance envers les syndicats et l'aspira-

tion à l'unité qu'il a révélée, place les organisations syndicales devant l'obligation de renforcer le syndicalisme de transformation sociale. Depuis le congrès du SNES en mars 2009 et celui de la FSU en janvier 2010, la FSU a pris des initiatives de travail en commun avec Solidaires ou la CGT.

Le SNES milite pour un syndicalisme à visée majoritaire, démocratique et pluraliste, renouvelé dans ses pratiques. La question aujourd'hui posée est celle d'une confédération d'un type nouveau qui rompe avec les divisions stérilisantes. Avec nos partenaires, et en particulier la CGT, première confédération du pays, nous entendons impulser une dynamique en ce sens.

Car les rendez-vous qui attendent les salariés et les fonctionnaires s'annoncent délicats, comme vous le verrez en lisant ces pages : de la question de la dépendance à celle de l'emploi ; de la réforme des lycées à celle de la formation des maîtres ou celle de l'orientation ; de la situation du collègue et des vies scolaires aux problématiques de rythmes scolaires et d'évaluation des élèves. Ou encore sur la précarité et la revalorisation de nos professions... l'heure est à la mobilisation pour défendre nos métiers, nos droits, nos valeurs face à un gouvernement qui persiste. Dès le samedi 22 janvier, soyons tous ensemble derechef dans l'action.

Pour un bonne année 2011, sans attendre 2012.

Laurent Tramoni

Sommaire

Pages 2-3 : Actualité éducation
 Page 4 : Carte scolaire
 Pages 5-7 : Perspectives syndicales
 Page 8 : Retraites
 Page 9 : Hors classe
 Page 10 : Nouveautés
 Page 11 : GRETA
 Page 12 : Droits syndicaux
 Cahier central "spécial stages"



Dispositif CLAIR Des outils pour en sortir

Depuis son évocation sur la scène éducative en juin, ce dispositif se révèle n'être qu'un outil pour démanteler nos statuts (contractualisation avec lettre de mission, salaires individualisés par des primes, caporalisation des agents, création de préfets des études), pour soustraire l'éducation de tout objectif d'égalité (risque d'éducation de seconde zone par affranchissement des horaires et programmes nationaux, socle commun comme seul horizon visé et non plus DNB).

Avec le soutien de l'intersyndicale, nous sommes sur le point de limiter les excès de ce dispositif et de contrer sa généralisation. Suite à un recours du SNES en Conseil d'Etat, le ministre est revenu sur la circulaire CLAIR en affirmant son caractère uniquement incitatif : cette expérimentation n'a rien d'obligatoire et le CA doit se prononcer. Pour l'instant, très peu d'établissements concernés ont pu mettre en place l'expérimentation, face au refus catégorique des collègues ou à leur prudence en attendant d'en savoir plus. Quatre sur huit ont demandé à en sortir. Nous appelons les collègues à faire voter la sortie du dispositif si le rapport de force en CA le permet. Autrement, des pétitions majoritaires doivent être organisées et nous être envoyées. Le vote en CA des dispositifs expérimentaux pédagogiques et éducatifs est obligatoire et donne de nouvelles occasions de s'opposer à cette expérimentation.

Sandra Weisz, Mathilde Freu

Stage AED/AP/AVS
Vendredi 7 janvier 2011
9h-17h - Bourse du Travail
www.aix.snes.edu

Les réformes du collège Se battre collectivement !

Le SNES l'a martelé, le socle commun et sa validation par compétences sont à l'opposé de la conception progressiste d'une culture commune. Conscients de la difficulté d'imposer la validation du livret de compétences, les chefs d'établissement ont adopté deux stratégies qui isolent les collègues : soit les compétences ont été réparties par discipline, par enseignant de Troisième et par trimestre, soit rien n'a été évoqué et la charge incombera au professeur principal de Troisième.

Parallèlement, le rectorat organise, avec les corps d'inspection, des réunions où certains collègues se voient chargés d'aider les établissements de leur bassin à organiser la validation du livret de compétences, lors de demi-journées banalisées.

A l'issue de la CA nationale des 16 et 17 novembre, le SNES a adopté la position suivante :

"Le SNES appelle les collègues à ne pas renseigner ce livret maintenant ni au deuxième trimestre, interpelle le ministre pour lui demander un moratoire. [...] Si le ministre persiste dans son entêtement, le SNES appellera alors les collègues à valider, par principe, le livret de compétences pour tous les élèves en validant tous les items en fin d'année (afin de ne pénaliser aucun élève pour le Brevet tout en neutralisant l'idée même de socle) et médiera l'action au niveau national".

Ainsi, il est nécessaire de trouver dans chaque établissement une forme de validation collective (luttant contre l'isolement et la division) et systématique (neutralisant le livret de compétences) : la validation systématique durant le conseil de classe du 3^e trimestre par exemple.

Au niveau académique, il faut se saisir des demi-journées banalisées lorsqu'elles sont organisées pour en faire le lieu du débat sur le socle commun et construire le seul refus efficace : l'action collective.

Mathilde Freu

Les stagiaires s'expriment Journée nationale Mercredi 1^{er} décembre

Nouvelle journée nationale d'expression des stagiaires organisée par le SNES. Par exemple, l'un d'entre eux, à cheval sur un collège et un lycée témoigne :

"Il est extrêmement pesant pour nous d'avoir plusieurs classes en responsabilité. La préparation de cours de deux degrés différents, en l'occurrence, représente une charge de travail considérable, à laquelle vient s'ajouter le volume des corrections de copies. Cela ne nous permet pas d'avoir du recul pour poser des bilans au fur et à mesure, pour se remettre en question et rectifier le tir. Nous voudrions voir le temps de travail diminuer".

Au stress vécu au quotidien dans les classes, s'ajoutent à présent les mutations. Lors des réunions et des permanences, les stagiaires rencontrent les élus du SNES, toujours aussi disponibles et efficaces !

Emilie Gendry

Les Vies Scolaires sous pression

Les Vies Scolaires subissent aujourd'hui une pénurie dramatique, qui retentit sur le suivi de l'absentéisme, la surveillance des entrées et sorties, la gestion des conflits. Les personnels sont sous pression, épuisés et inquiets quant à leur avenir.

Les mobilisations de ces derniers mois ont permis d'obtenir la reconduction de certains CUI. Parents d'élèves et personnels ont pu exprimer leur rejet d'une politique d'austérité budgétaire sacrifiant des emplois et abandonnant les missions éducatives des établissements scolaires. L'Inspection Académique va procéder, dans les Bouches-du-Rhône, à une redistribution des postes d'Assistant d'Education. Mais comment accepter cette précarité grandissante, comment accepter de déshabiller certaines écoles et établissements pour en pourvoir d'autres ? De plus, le budget 2011 prévoit la suppression de 4 500 contrats aidés. Ainsi, notre académie devra se passer de 1 000 CUI dans les vies scolaires. Inacceptable !

Agissons ensemble pour faire entendre nos revendications : rejoignez le collectif Vies Scolaires du SNES !

Séverine Vernet

Lycées Redoutable réforme

La profession est loin encore d'avoir pris la mesure des effets dévastateurs de la réforme des lycées. Sur nos métiers, si la transmission et la formation n'en fait plus le cœur, comme dans l'accompagnement personnalisé ou les enseignements d'exploration. Sur nos conditions et notre charge de travail, si comme le Ministère le reconnaît la réforme entraîne une hausse des effectifs de Première allant jusqu'à 38 élèves par classe, avec une augmentation concomitante du nombre de classes par professeur. Sur les élèves, puisque ce lycée (et le lycée professionnel réformé) n'est pas conçu pour amener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat, mais pour en conduire 50% à la Licence. Et encore n'est-ce pas en améliorant le niveau de ceux-ci, mais plutôt par élimination précoce de ceux qui n'iront pas jusque là. Et par le coup porté à la voie technologique par la réforme des STI (cf n° 326). Diminution du nombre d'heures de cours, suppression de certains enseignements (LV renforcée en ES, Histoire-géo en TS, maths en L), regroupement possible des élèves de n'importe quelle série dans les enseignements du Tronc commun... n'en jetez plus ? Que si ! Comment seront définis les groupes dans ces derniers ? Et comment par conséquent seront attribués les moyens ? En divisant le nombre total d'élèves de Première par 35 pour trouver le nombre de groupes, ou en prévoyant un groupe par classe et par série ? Faites le calcul... L'essentiel des 72 suppressions d'emplois dont l'académie est victime à la rentrée 2011 pourrait ainsi correspondre à des pertes d'heures de première chaire pour les professeurs enseignant dans le tronc commun. Plus que jamais il nous faut anticiper sur les DGH à venir, reconstruire la mobilisation, alerter les parents et l'opinion. Il faut dans l'immédiat maintenir les moyens et assurer le fléchage par série des groupes de tronc commun. Débattons-en dès la rentrée de janvier dans les heures d'information syndicales et les demi-journées banalisées qu'il nous faut obtenir.

Caroline Chevê

Voie technologique Physique appliquée

L'Inspection de physique appliquée a reçu une délégation du SNES le 6.12 au sujet de la reconversion en Sciences Physiques et Chimie et de la formation. Pour cette année les IPR proposent 6 jours de formation dont 4 selon les besoins. Pour l'an prochain c'est une sorte de compagnonnage auprès des collègues de Physique-Chimie qui se dessine comme dispositif central, avec des journées de formation (3 ou 4). Bien que les sur-nombres prévisibles en Physique Chimie le rende possible, nous n'avons aucune garantie sur un allègement du service et sur le remplacement des collègues partant en formation. Le SNES a rappelé son refus de cette réforme et la demande d'un moratoire sur la mise en place de la réforme. Nous avons aussi porté la demande de la profession d'une formation à la hauteur des besoins des personnels comme des usagers.

C.C

Interview

Face aux suppressions massives de postes à la vie scolaire, le collège Manet (13^e) s'est mobilisé, Sophia Banoudi, secrétaire de la section SNES, raconte :

Combien de postes avez-vous perdu depuis la rentrée ?

Les contrats CUI n'ont pas été renouvelés et un demi-poste d'AED a été supprimé. Très vite, nous avons rencontré des problèmes de violences. Les élèves ont senti qu'il y avait moins d'adultes dans l'établissement.

Qu'est-ce qui a mis le feu aux poudres ?

Les surveillants faisaient part depuis plusieurs semaines de leur malaise. Certains ont envisagé de démissionner. Après les vacances, certains étant en arrêt maladie, le collège n'avait plus qu'un personnel sous contrat CUI et deux CPE. Face au refus de la principale de fermer le collège, les personnels se sont mis en grève.

Qu'avez-vous obtenu lors de votre audience à l'IA ?

Rien. L'incompréhension et la déception ont été très fortes. Les parents se sont mobilisés et ont bloqué le collège du vendredi au mardi suivant.

Vous avez obtenu une seconde audience à l'IA ?

Oui, lors de cette seconde audience nous avons récupéré deux ETP d'AED, ce qui est une belle victoire, mais cela ne représente que 80 heures sur les 120 perdues. De plus, il manque toujours des Assistants Pédagogiques et deux contrats CUI sont menacés de ne pas être reconduits. Les problèmes sont loin d'être résolus.

Propos recueillis par Marion Chopinet et Séverine Vernet



Rythmes biologiques et orientation idéologique

Mercredi 1^{er} décembre avaient lieu les Assises sur les rythmes scolaires organisées par le Rectorat dans le cadre de la demande ministérielle. La FSU et le SNES ont pu y intervenir mais le temps de parole était bien trop court. D'après l'exposé d'un spécialiste en chronobiologie, l'irrégularité des heures de lever et de coucher, et les rythmes scolaires - quotidiens et annuels - inadaptés aux cycles de vigilance des enfants suffiraient à rendre compte de la fatigue ressentie par les élèves, leur manque de concentration et de motivation. La suite du débat a donc consisté à envisager les rythmes scolaires de manière quantitative : renoncer à la semaine de 4 jours dans le Premier degré, réduire les heures de cours dans la journée, raccourcir les vacances.

L'essentiel du problème a donc été contourné et notamment les conditions d'étude des élèves dans la classe...

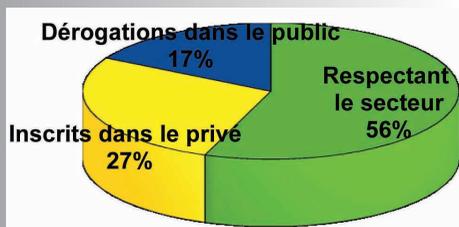
Dans le contexte de suppressions massives de postes quel meilleur alibi que la "fatigue des élèves" ?

En outre, le rythme cours le matin, sport ou activité optionnelle l'après-midi, favorise un désengagement de l'Etat au profit de structures locales, territoriales, voire privées préjudiciables aux enfants des milieux défavorisés comme en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Le temps scolaire, sous tous ces aspects, est un débat fondamental qui mérite mieux. Les enseignants, les CPE sont porteurs de leur expertise et de leurs propositions, il faut leur donner la parole. Ne nous laissons pas confisquer le débat.

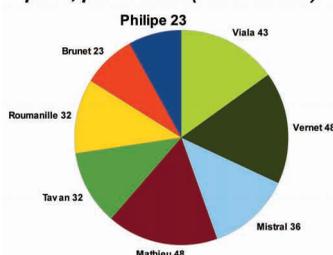
Florence Perez

Répartition des 1038 enfants de la commune entrés en sixième en 2010



Si la question de l'assouplissement de la carte scolaire a été au centre des débats lors de la campagne présidentielle (elle avait l'immense avantage de permettre aux candidats de tous bords de parler d'éducation sans engager la moindre dépense !), en revanche celle de l'opportunité pour la Nation de financer des établissements scolaires privés dits "associés" mais en réalité concurrents du secteur public a disparu depuis 1984... Pire, les 50 ans de la loi Debré, ont même fourni à certains médias l'occasion de célébrer en même temps l'anniversaire et la "pacification de la société française sur la question de l'école libre".

Les 285 Sixièmes inscrits dans le privé, par secteur (rentrée 2010)



De combien de (plutôt bons) élèves le dualisme scolaire vous prive-t-il ? C'est entre 1 et 2 classes de sixièmes qui manquent dans les collèges publics.

Une offre scolaire très diversifiée rend-elle un collège plus résistant à la concurrence du privé ?

Mistral, Vernet et Viala sont tous au centre-ville et tous trois dotés de classes à horaires aménagés Danse, Musique et Théâtre. A Mistral la carte des langues est particulièrement diversifiée... Pourtant ce sont les secteurs qui alimentent le plus le privé.

L'enseignement privé c'est :

- en France en 2009, 2 millions d'élèves, 16,9% au total, 19% des collégiens
- dans le Vaucluse en 2010, 20% des collégiens
- à Avignon, 24% des collégiens, 27% des 6^e
- 7,1 milliards dans le Projet de Loi de Finances 2011
- Dernière minute : + 250 postes basculés du public vers le privé par un amendement du sénateur Carle voté ce 04/12/2010.

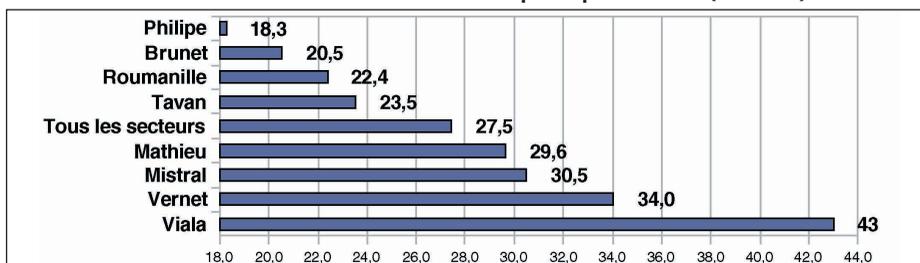
Collèges d'Avignon

Le privé prive le public de tous les publics

L'étude complète est à retrouver sur aix.snes.edu (rubrique 84)

On le savait, et ça va pas vraiment mieux en le chiffrant. Mais quand même... L'étude statistique sur la fréquentation des collèges publics ET privés d'Avignon que le Conseil Général nous a communiqués en novembre est précieuse : elle permet de mesurer sur les 6 dernières années l'ampleur des dégâts causés localement par la concurrence du privé et l'assouplissement de la carte scolaire. Elle est l'occasion aussi de confronter à la réalité du terrain certains mythes propagés par les tenants de l'école "libre" pour tenir à distance toute idée de remise en cause de son financement public. Petit échantillon de graphiques édifiants pour relancer un débat tabou depuis 20 ans mais tellement nécessaire.

"Taux de fuite" des sixièmes vers le privé par secteur (RS 2010)

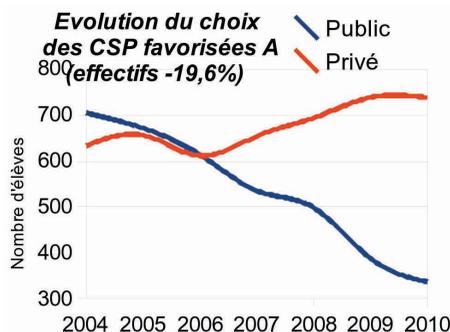


Quand l'Etat mène et finance une politique ségrégative, que peut une nouvelle sectorisation ?

C'est sous la pression de la mobilisation du collège Mistral, saturé en 2009, que le Conseil Général de Vaucluse s'est résolu à mettre en chantier une nouvelle sectorisation pour adapter les aires de recrutement des collèges à la suppression de celui du quartier Monclar et à l'ouverture de celui de Morières. Or l'étude-diagnostic qu'il vient de communiquer aux élus du personnel fait s'interroger sur la portée de l'exercice : quand à la rentrée 2010, 44 % des élèves de Sixième de la commune ne sont pas dans leur collège de secteur, la question centrale est-elle finalement celle du tracé des frontières ? Ou bien celle de leur perméabilité ? Surtout quand c'est l'Etat qui organise et finance les fuites (de la loi Debré en 1959 à l'assouplissement de la carte scolaire en 2007) ! Pour un établissement, le "taux de fuite" monte même à 65 % ! **La "mission de service public" de l'enseignement privé : le mythe à l'épreuve des chiffres.**

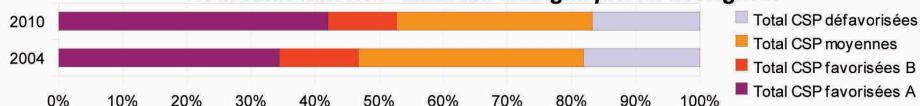
Le succès populaire croissant légitimerait donc le privé de fait. En droit, le ministre de Robien s'était chargé en 2006 d'invoquer la "mission de service public" dont s'acquitterait le privé. Dans la même veine, on pouvait lire dans Le Figaro l'année suivante (15/10/2007) : "Longtemps, l'école privée a été le sanctuaire des enfants des familles aisées [...] En cinq ans, tout a changé. Le choix public/privé n'est plus idéologique, il s'est banalisé. La situation sociale des familles joue moins qu'auparavant".

Est-ce vrai à Avignon dans les 6 dernières années ?



- Sources : IA de Vaucluse, via Géocéane (2010).
- Les 4 catégories socio-professionnelles sont celles du Ministère : favorisées A (chefs d'entreprise, cadres, enseignants), favorisées B (professions intermédiaires), moyennes (agriculteurs, artisans, commerçants, employés) et défavorisées (ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, sans activité professionnelle).

Evolution des CSP dans les collèges privés d'Avignon



• Lecture

A Avignon en 2006, les collèges privés accueillent autant d'élèves issus de familles très favorisées que les collèges publics. En 2010, ils en accueillent le double. Dans le même temps, le nombre de familles défavorisées recourant au privé a diminué (-11% entre 2004 et 2010).

Sébastien Massonnat

Pour les retraites Retour sur un mouvement

Du 23 mars au 23 novembre, le mouvement de lutte contre la réforme des retraites a connu plusieurs phases. Si le rapport des forces s'est installé à un très haut niveau dès la rentrée scolaire de septembre, il faut noter que les actions précédentes étaient déjà puissantes, en particulier en juin. Ces mobilisations sont d'ailleurs à l'origine du renoncement du pouvoir à modifier la règle des six derniers mois pour les fonctionnaires ou à exfiltrer les pensions des fonctionnaires du budget de l'État en créant une caisse de retraites. Rendez-vous est déjà pris en 2013...

Le mouvement 2010 prend sa source dans une longue phase d'information des salariés par les militants syndicaux en réponse à la propagande gouvernementale. L'unité syndicale, qui a permis cette mobilisation historique, se cherche et se construit depuis la fin de l'année 2008, moment où la crise économique commence à se faire durement sentir. Instruites du succès sur le CPE en 2006, toutes les organisations syndicales rédigent ensemble une plateforme ambitieuse en janvier 2009 et organisent deux journées d'actions puissantes, le 29 janvier et le 19 mars. Les mobilisations de 2010 font suite à ces journées qui anticipaient les effets de la crise. La réforme des retraites n'a-t-elle pas été précipitée pour satisfaire les agences de notation et les marchés ?



Aujourd'hui, CGT, CFDT, FSU, UNSA et Solidaires entendent poursuivre en actualisant la plateforme de janvier 2009 sur l'emploi, les salaires, la protection sociale et les services publics.

Le SNES s'est inscrit résolument dans le cadre unitaire. Notre stratégie syndicale se fonde sur une analyse du paysage social et politique dont les éléments marquants sont l'aspiration des salariés à l'unité, la

recherche de formes d'actions diversifiées, le coût financier du recours à la grève, la nécessité d'entraîner dans les actions la majorité des personnels, le caractère déterminant du soutien de l'opinion publique.

De ce fait, le SNES Aix-Marseille a milité pour le succès des journées de convergence qui ont rythmé le mouvement et lui ont donné sa dynamique. Entre ces temps forts, la section académique a appelé à réunir des assemblées générales dans les établissements pour que les collègues décident ensemble, sans se diviser ou s'opposer artificiellement, des formes d'action permettant d'inscrire leur mobilisation au quotidien.

C'est ainsi que les liens tissés au plus près du lieu de travail ont permis de maintenir le plus grand nombre dans l'action, jusqu'à des grèves quotidiennes dans les établissements à la mi-octobre et la participation fin octobre à des blocages avec les autres salariés (Fos, Martigues, Miramas...).

Le SNES a également mobilisé sur les autres aspects de la plateforme revendicative (emploi, salaires, services publics), en particulier du fait de la situation exceptionnelle créée à la rentrée 2010 par l'accumulation des suppressions de postes et des réformes Chatel : accueil des lauréats des concours, mise en place de la réforme en Seconde, orientation, prérogatives des chefs d'établissement, vies scolaires sacrifiées. C'est tout le sens de la grève du SNES le lundi 6 septembre et des initiatives sur l'éducation que nous avons initiées dans la période.

Malgré la puissance du mouvement, le discrédit du pouvoir et le soutien de l'opinion publique, le mouvement n'a pas permis d'empêcher le passage en force sur la réforme des retraites. Cet échec est certainement à mettre au passif d'un mouvement qui n'est jamais vraiment parvenu à généraliser les grèves au-delà des raffineries et de la SNCF. Mais le coût politique pourrait s'avérer exorbitant pour le pouvoir, en particulier si les organisations syndicales et les salariés parviennent dans les semaines qui viennent à rédiger une plateforme porteuse d'alternatives réelles et à construire d'autres mobilisations sur la protection sociale, les services publics, les salaires.

Écrivons ensemble la suite de l'histoire.

Laurent Tramoni



Le mouvement pour les retraites

Une chronologie

Les taux de grévistes annoncés sont ceux estimés par le SNES Aix-Marseille pour les collèges et lycées de l'académie. Les nombres de manifestants sont indiqués pour information dans l'ordre suivant : chiffres nationaux des syndicats, chiffres nationaux du Ministère de l'Intérieur, chiffres des syndicats sur Marseille, chiffres de la Préfecture pour Marseille. Plusieurs manifestations ont eu lieu tout au long du mois à Avignon, Gap, Digne, Briançon, Arles...

Mardi 23 mars : grèves nationales unitaires pour la défense des retraites, de l'emploi et des salaires.

50 % de grévistes. 800 000, 395 000.

A Marseille : 50 000, 10 000.

Mardi 20 avril : Journée d'action pour les retraites, l'emploi et la salaires.

A Marseille, rassemblement devant l'UPE.

Samedi 1^{er} mai : La Fête du Travail placée sous le signe des retraites. 300 000 manifestants.

Mardi 7 juin : débat unitaire sur les retraites au Dock des Suds à Marseille. Initiatives comparables dans plusieurs villes.

Jeudi 27 mai : première journée d'action unitaire pour la défense des retraites. Manifestants : 1 million, 395 000. A Marseille : 80 000, 12 000.

Jeudi 24 juin : deuxième journée d'actions unitaire interprofessionnelle contre le projet présenté par Woerth le 16 juin 2010. 1,9 millions, 800 000.

A Marseille : 120 000, 14 500.

Mardi 13 juillet : rassemblements devant les Préfectures. FO, qui avait organisé sa propre journée d'action rejoint avec la CGC l'intersyndicale, maintenant complète. Des initiatives d'information des salariés sont organisées tout l'été.

Lundi 6 septembre : grève dans les collèges et les lycées à l'appel du SNES sur les conditions de rentrée, le sort des lauréats des concours, les réformes. 37 % de grévistes.

Mardi 7 septembre : grève nationale unitaire interprofessionnelle sur les retraites, l'emploi et les salaires. 58 % de grévistes. Manifestants : 2,8 millions, 1,1 millions. Marseille : 200 000, 27 000. 70 % des Français trouvent que le mouvement est justifié.

Mercredi 15 septembre : rassemblements unitaires devant les Préfectures, adresses aux députés. Le texte est adopté à l'Assemblée Nationale.

Jeudi 23 septembre : grève nationale unitaire interprofessionnelle. 48 % de grévistes. Manifestants : 3 millions, 1 million. Marseille : 220 000, 22 000.



Les cantines des écoles de Marseille ouvrent la série des grèves de longue durée.

Samedi 2 octobre : journée nationale de manifestations unitaires interprofessionnelles.



Manifestants : 3 millions, 900 000. A Marseille : 150 000, 19 000.

Mercredi 6 octobre : rassemblement devant la Préfecture sur les Vies Scolaires

Lundi 11 octobre : rassemblement devant l'IA de Marseille sur les Vies Scolaires. Lancement par le journal Politis d'une pétition pour les retraites, qui a recueilli à ce jour 250 000 signatures.

Mardi 12 octobre : grève unitaire interprofessionnelle. 52 % de grévistes. Le SNES appelle à réunir des assemblées générales dans les établissements pour inscrire l'action au quotidien, y compris par des grèves.

Manifestants : 3,5 millions, 1,2 millions. Marseille : 230 000, 24 500.

Mercredi 14 et jeudi 15 octobre : plusieurs grèves dans les lycées, les collèges. Manifestation unitaire de l'Education aux flambeaux sur la Canebière.

Séquence de grèves reconduites dans plusieurs secteurs, dont les transports, l'énergie, les ports.

Samedi 16 octobre : manifestations unitaires interprofessionnelles.

Manifestants : 3 millions, 900 000.

A Marseille : 180 000, 16 400.

Mardi 19 octobre : grève nationale unitaire interprofessionnelle, nombreux lycées bloqués. Des blocages se généralisent, en particulier autour des ports et des raffineries. Manifestants : 3,5 millions, 1,1 million.

A Marseille : 240 000, 25 000.

Jeudi 21 octobre : manifestation unitaire de l'Education à Marseille et convergence avec les autres secteurs en lutte.

Séquence de blocages de points stratégiques pour l'économie (aéroport, plateformes de distribution, raffineries, traitements des déchets...). Le Sénat adopte la loi le samedi 22 octobre.

Jeudi 28 octobre : journée d'action pendant les vacances de la Toussaint. Manifestants : 2 millions, 560 000. A Marseille : 150 000, 12 000.

Samedi 6 novembre : manifestations unitaires interprofessionnelles. Manifestants : 1,2 millions, 375 000. A Marseille : 80 000, 8 500. 47 % des Français trouvent que le mouvement est toujours justifié.

Mardi 9 novembre : la Loi est promulguée par le Président de la République à 2 h du matin.

Mardi 23 novembre : rassemblement unitaires interprofessionnels. L'intersyndicale CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires s'engage dans un travail commun d'actualisation de la plateforme unitaire du 29 janvier 2009 pour poursuivre la dynamique intersyndicale.



SNES

AIX - MARSEILLE



La réflexion sur les contenus et les pratiques fait partie du quotidien du travail de l'enseignant. Comment mettre les élèves au travail ? Qu'est-il important qu'ils apprennent ? Quels sont les enjeux propres aux différentes disciplines ? Comment appréhender le travail et ses évolutions ?

Que l'on soit en début de carrière ou déjà plus expérimenté, les questions sont toujours nombreuses.

C'est pourquoi le SNES organise des stages thématiques ouverts à tous afin d'offrir un regard complémentaire et critique, un espace de débat où la parole est libre, en dehors de l'urgence quotidienne mais aussi de toute présence hiérarchique.

Informé des évolutions du système éducatif, échanger sur les incidences des réformes, réfléchir collectivement à la pratique de notre métier, c'est la triple ambition des stages que la section académique du SNES vous propose cette année.

Observatoire des programmes et des pratiques

- **Les enseignement artistiques aujourd'hui**

Enjeux, conditions d'enseignement et perspectives

Jeudi 20 janvier

- **Stage mathématiques**

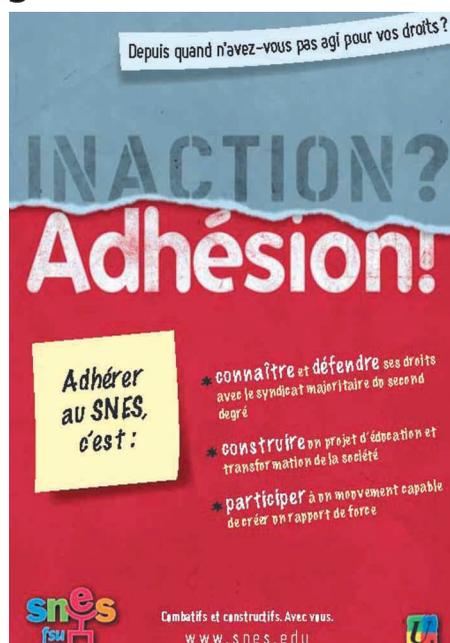
Jeudi 20 janvier

- **Les difficultés scolaires**

Avec Denis Paget
(ancien co-secrétaire général du SNES)

et Stéphane Bonnery
(sociologue, auteur de Comprendre les difficultés scolaires, La Dispute, 2007)

Vendredi 28 janvier



- **Stage Conseillers d'Orientation-Psychologues**

Mardi 8 février

- **Stage SES**

Jeudi 10 février

- **Stage histoire-géographie**

Jeudi 10 février

- **Stage sciences**

Jeudi 10 février

- **Stage lettres**

Jeudi 10 février

- **Le travail enseignant**

Jeudi 31 mars

Les enseignements artistiques aujourd'hui : enjeux, conditions d'enseignement et perspectives

Jeudi 20 janvier
au collège Pierre Puget de Marseille
Stage animé par Sandrine Charrier,
responsable national du secteur arts

Présentation des enjeux actuels de ces disciplines en lien avec les réformes en cours : socle commun et livret de compétences, accompagnement éducatif, histoire des arts, dispositifs artistiques complémentaires, réforme du lycée.

En quoi ces questions de contenus et de métier sont-elles des questions syndicales ? Comment le SNES les aborde-t-il ? Quelles sont ses revendications et son action ? Comment participer aux débats et contribuer aux prises de position du SNES ?

Enseigner les mathématiques

Jeudi 20 janvier
au lycée V. Hugo de Marseille
Stage animé par Claude Courivaud,
responsable national du secteur mathématiques.

Le stage MATHS sera l'occasion de faire le point sur notre enseignement et d'interroger nos revendications le concernant.

Car de nombreuses questions se posent qui remettent en cause la finalité même de l'enseignement de notre discipline :

- La question des horaires permettant prise d'initiative et démarche personnelle inhérente à la résolution de problème, une nécessaire acquisition de techniques de base (libérant ainsi l'esprit pour d'autres activités) et l'utilisation de l'outil informatique.
- La question des contenus en collège (programme et socle) et lycée (mise en place de la réforme en séries générales et technologiques)
- La question de l'évaluation avec l'introduction de nouvelles modalités jamais mises en débat.

Les difficultés scolaires

avec Denis Paget (ancien co-secrétaire général du SNES) et Stéphane Bonnery (sociologue, auteur de *Comprendre les difficultés scolaires, La Dispute 07*)
Vendredi 28 janvier
au Collège Izzo de Marseille

Alors que la politique éducative actuelle oriente le système éducatif vers un tri précoce des élèves entre ceux qui pourraient aller jusqu'en Licence et ceux qui devraient se contenter du socle commun avant d'être évacués vers l'insertion, les processus d'émergence de la difficulté scolaire, et les moyens de la combattre sont plus que jamais un enjeu majeur.

Le SNES en appelle à une relance de la démocratisation, à la fois par l'augmentation du nombre de jeunes accédant aux qualifications et par la diminution du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire.

Comment l'école en arrive-t-elle à entretenir les inégalités, ou à les produire ? Comment lutter au quotidien, dans nos pratiques, contre l'échec scolaire ?



Comment "vendre la mèche" à ceux pour qui l'école n'est pas une évidence ? Nous vous proposons de confronter le triple regard du sociologue, du syndicaliste et des professionnels que vous êtes.

Défendre l'identité des SES

Jeudi 10 février
au Lycée Thiers de Marseille
Stage animé par Georges Ortusi,
responsable national du secteur SES

L'enseignement des SES, ne renvoient pas seulement à une série de programmes mais également à des pratiques intimement liées à leurs contenus, qui se sont nourris l'un et l'autre au fil du temps. Partir de questionnements qui font sens pour les élèves et croiser les regards disciplinaires pour trouver des réponses, veiller au pluralisme des analyses sont autant de traits caractéristiques de l'identité de la discipline. La réforme des lycées balaie une expérience de plus de 40 ans. Elle le fait tout d'abord en cantonnant les SES à un enseignement d'exploration en seconde.

"L'épaisseur" de l'enseignement est réduite à pas grand-chose et risque de le réduire à l'apprentissage de quelques notions "désincarnées". Elle le fait ensuite par des programmes lourds, abstraits et pour tout dire, ennuyeux qui consacrent la séparation des différentes sciences sociales (principalement l'économie et la sociologie) en cherchant à imposer une modification radicale des pratiques pédagogiques, qui n'est pas sans arrière-pensée idéologique...

Le stage du 10 février 2011 vous propose de débattre de tout cela.



Mémoire officielle ou histoire-géographie ?

Jeudi 10 février
au collège J. Prévert à Marseille
Stage animé par Alice Cardoso, responsable national du secteur histoire-géographie

L'histoire géographique est une discipline sensible, souvent sous les feux de l'actualité tant elle est soumise à des finalités politiques, civiques, sociales diverses et souvent contradictoires, et surtout, elle n'est pas épargnée par les tentatives d'instrumentalisation de la part du pouvoir ! Le stage peut être l'occasion de faire un point sur l'ensemble de l'actualité de la discipline et de s'emparer, ensemble, des questions suivantes :

Les nouveaux programmes collège et lycée :
Quels changements signifient-ils tant du point de vue des finalités que de nos pratiques enseignantes au quotidien ? Que signifie le retour en force du récit ? Que penser du développement durable en géographie ? etc.

Enseigner et pratiquer les sciences

Jeudi 10 février
au lycée Saint-Charles à Marseille
Stage animé par Valérie Sipahialini,
responsable national du secteur sciences

Nous constatons une évolution rapide des conditions d'exercice dans notre discipline avec pour rappels : mise en place des nouveaux programmes de seconde et de premières, mise en place du socle au collège, apprentissage par compétences et leurs évaluations systématiques, utilisation des TICE... Par ailleurs, les difficultés matérielles se multiplient avec les réductions horaires associées aux nouveaux programmes, la disparition de demi-groupes, etc. De tout cela, le stage du 10 février 2011 vous proposera de débattre.

Lettres ou maîtrise de la langue ?

Jeudi 10 février
au lycée Hôtelier de Marseille

La maîtrise de la langue, l'acquisition d'une culture sont au centre de la formation. Cependant, tant l'horaire affecté, les conditions de l'enseignement, la rédaction des programmes en lycée et collège à partir des exigences du socle ne permettent pas de mener à bien une démarche formatrice ambitieuse. La part d'autonomie de l'établissement en matière pédagogique, l'évaluation des compétences de maîtrise de langue relevant de tous les enseignants définis dans la circulaire des IPR à la rentrée ne manquent pas de soulever des interrogations. Faisons collectivement le point sur nos conditions d'enseignement, la mise en place du socle, des options, etc.

Le travail enseignant

Jeudi 31 mars

Les contre réformes qui se multiplient dans l'enseignement transforment en profondeur le travail enseignant (mise en place du socle commun et du livret d'évaluation des compétences au collège, réforme du lycée, généralisation des conseils pédagogiques, prescriptions de plus en plus importantes dans les programmes, etc). D'un métier de concepteur, les orientations politiques actuelles cherchent-elles à le transformer, à coup de prescriptions multiples, en un métier d'exécution ? Cette journée de stage, à partir des expériences des activités de travail, cherchera à faire émerger une compréhension de notre pratique quotidienne en l'articulant avec une analyse syndicale.

La participation aux stages syndicaux est un droit, chaque fonctionnaire ou non titulaire a le droit à 12 journées de stages par an.

Les stages sont ouverts à tous les collègues des collèges et des lycées.

Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence

au moins un mois avant la date prévue pour le stage. Cf ci-dessous

Demande d'autorisation d'absence à remettre au chef d'établissement un mois avant le stage

Nom :
Prénom :
Grade et fonction :

A Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix Marseille
S/C de M.....⁽¹⁾

Conformément aux dispositions⁽²⁾ de la loi n° 84.16 du 11/ 01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,⁽³⁾ de la loi n°82.997 du 13/11/1982 relative aux agents nontitulaire de l'Etat définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le..... pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à..... Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/1995, publié au Journal Officiel du 10/02/95).

A....., le.....

Signature

⁽¹⁾ Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

⁽²⁾ Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation de titulaire

⁽³⁾ Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation de non titulaire

BULLETIN D'INSCRIPTION

A envoyer à SNES (inscription stages) - 12 Place du Général de Gaulle - 13001 Marseille

e-mail : s3aix@snes.edu - Tél. : 04.91.13.62.81 - Fax : 04.91.13.62.83

Nom : Prénom :
N° adhérent : Discipline :
Adresse personnelle :
Tél. : Fax :
e-mail :
Intitulé(s) du ou des stage(s) et date(s) :



Démocratie sociale

C'est pour le jeudi 20 octobre 2011



Jusqu'à présent, la démocratie sociale française n'a pas vraiment été exemplaire. Cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC) bénéficiaient depuis 1966 d'une présomption irréfragable de représentativité, quelles que soient leur implantation et leur audience électorale réelles. Il suffisait à l'employeur d'obtenir la signature d'une d'elles, même minoritaire, pour qu'un accord soit validé.

Dans la Fonction Publique, depuis la loi Perben de 1996, le droit de se présenter aux suffrages était réservé aux syndicats réputés représentatifs au préalable.

Mais le paysage syndical a bien évolué au cours des vingt dernières années, avec l'émergence de nouvelles forces, FSU, UNSA ou Solidaires. La

réglementation devait évoluer, et ce d'autant plus que le système ancien faisait de plus en plus clairement la démonstration de sa caducité, en particulier au moment du Contrat Première Embauche en 2006.

Voilà pourquoi, la FSU, la CGT, la CFDT, l'UNSA, la CGC et Solidaires ont signé en juin 2008 les accords de Bercy, traduits dans la législation française en juillet 2010 par la Loi sur le Dialogue Social dans la Fonction Publique. Parallèlement, CGT et CFDT signaient en avril 2008 avec le MEDEF et la CGPME un accord sur la représentativité syndicale dans le privé.

Un nouveau cadre se met donc en place de façon transitoire jusqu'en 2014. **Il instaure la liberté de présenter des listes aux élections professionnelles pour toute organisation syndicale constituée depuis au moins deux ans. Il**

organise la mesure de la représentativité sur la base exclusive des résultats obtenus dans les scrutins. Les sièges dans les instances de représentation sont dorénavant répartis sur la base des résultats obtenus.

L'unique critère de validation d'un accord devient à terme le fait d'être signé par des organisations syndicales représentant en voix la majorité.

Le saut démocratique réalisé doit maintenant être traduit dans les urnes. Tous les fonctionnaires de l'Etat et des Hôpitaux sont appelés à voter

(par vote électronique dans l'Education Nationale) le jeudi 20 octobre 2011 pour les commissions paritaires et les comités techniques. Ces votes mesureront la représentativité effective des différentes organisations. Toutes les organisations syndicales sont placées devant un impératif démocratique : voir leur existence validée ou sanctionnée par le vote des salariés.

Pour la FSU c'est un immense défi qui peut se résumer ainsi : rester à l'issue de ces scrutins la fédération majoritaire de l'Education, la Recherche et la Culture, confirmer sa place de première fédération de l'Etat, et affirmer son implantation dans chaque ministère.



Rapidement, le paysage syndical va se restructurer autour du syndicalisme majoritaire, conformément aux aspirations à l'unité syndicale sans cesse réaffirmées par les salariés.

La FSU propose ainsi à ceux qui le souhaitent de construire sans plus attendre un syndicalisme unifié, démocratique et moderne. Des travaux communs sont en cours avec la CGT ou Solidaires sur différents dossiers revendicatifs. Dans la foulée du mouvement sur les retraites, CGT, FSU, CFDT, Solidaires et UNSA travaillent à

péréniser une plate-forme unitaire. Mettre les forces en commun, c'est l'essence même du syndicalisme.

Laurent Tramoni

Avenir du syndicalisme

Construire l'unité pour gagner de nouveaux droits

Le mouvement sur les retraites est le révélateur d'un regard nouveau des salariés et de l'opinion publique sur les syndicats. Les sondages révèlent qu'une large majorité a confiance dans le syndicalisme français. Dans le même temps, les salariés réclament davantage d'unité pour être plus entendus et efficaces. Cela révèle un paradoxe de fond de l'histoire du syndicalisme français. A part les quelques brèves périodes d'unité du front populaire et de la libération, le paysage syndical est marqué par une division révélatrice d'orientations différentes, parfois divergentes et des concurrences multiples. Cette division marque l'aspect combatif du syndicalisme qui a permis tant de victoires, mais elle est aussi la source de faiblesses comme la relative modestie de la syndicalisation. La lutte de 2010 et les conflits depuis une quinzaine d'années, la loi sur le "renouveau du dialogue social" et les Accords de Bercy pour la Fonction Publique, ouvrent de nouvelles perspectives. Le SNES et la FSU portent l'ambition de construire l'unité en créant un nouvel outil syndical.

Le mouvement sur les retraites montre que les questions à traiter impliquent de rassembler salariés du privé et du public, de dépasser les barrières et d'échanger pour construire des propositions et des revendications convergentes à partir de points de vue différents. Cette unité se construit par l'action, par des initiatives syndicales communes, et non par des stratégies d'appareil que les salariés rejettent. Mais pour le SNES et la FSU, l'objectif est bien de parvenir rapidement à une confédération d'un type nouveau, qui unifie les salariés dans un syndicalisme démocratique, de masse, de transformation sociale. Ce mouvement d'unification s'adresse à tous, sans exclusive, mais il s'inscrit dans une dynamique autour des forces que nous retrouvons à nos côtés dans les luttes. La confédération CGT est ainsi incontournable dans une dynamique d'unification du syndicalisme de transformation sociale. Malgré la politique brutale du gouvernement, malgré les difficultés économiques énormes, le mouvement social est à un tournant. Et celui-ci portera des victoires et des avancées sociales si nous savons nous unir pour être plus fort.

Stéphane Rio

Mères de 3 enfants

Les parents de 3 enfants ayant 15 ans d'ancienneté (en particulier s'ils remplissent ces conditions avant 2004) ont probablement intérêt à déposer un dossier de départ en retraite.

Mais la retraite est une décision irréversible. Pour les mères de 3 enfants la diminution du taux de pension peut dans certains cas être compensée par un traitement de référence plus élevé en fin de carrière. Il n'est pas nécessairement approprié pour les collègues jeunes de prendre leur retraite !

En cas de doute, déposez votre dossier avant le 31 décembre, quitte à renoncer ensuite.



Retraités du SNES Assemblée Générale

Quarante retraités SNES des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse étaient présents le 23 novembre à l'Assemblée Générale qui s'est tenue au lycée hôtelier de Marseille.

Après une matinée riche en échanges sur le bilan de l'action contre la réforme des retraites et sur la nécessité de sa poursuite, sur la loi de financement de la sécurité sociale et la protection sociale, sur la perte programmée du pouvoir d'achat des retraités, un repas très agréable était servi sur place. L'après-midi a été consacré à la visite guidée du MAC, où on a pu se familiariser avec l'art d'aujourd'hui. Journée de travail et de loisir.

Le 25, 22 d'entre nous ont descendu la Canebière jusqu'à la mairie, sous la banderole "FSU RETRAITES", avec l'intersyndicale des retraités.

Cette journée nationale des retraités portait les revendications sur le maintien du pouvoir d'achat et le traitement de la dépendance. Le Sénateur Maire, hélas, nous a fait recevoir par une "collaboratrice" !

Le S1 des retraités

Retraites

Ce qu'il faut savoir sur les modifications

Les bornes d'âge : La mise en place est "progressive" : ceux qui sont nés après le 1^{er} juillet 1951 plus 4 mois, ce qui sont nés après 1^{er} janvier 1952 plus 8 mois, donc tous les ans 4 mois de plus. Pour les autres plus jeunes, nés à compter du 1^{er} janvier 1956 : les âges du départ en retraite et ceux de la liquidation sans décote sont fixés à 62 et 67 ans. Avec des exceptions : les carrières longues et les travailleurs handicapés ils restent sur 60 ans ; et les parents de 3 enfants ou d'enfants handicapés qui sous conditions précisées par décret conservent le maintien de l'âge sans décote à 65 ans

Mères de 3 enfants : Les femmes nées avant le 1^{er} janvier 1956 conservent le bénéfice de la réglementation actuelle quelle que soit la date de leur retraite : possibilité de liquider sa pension sans condition d'âge et calcul de la pension sur la base de l'année d'ouverture du droit (celle au cours de laquelle la condition de 15 ans et celles liées aux enfants sont réunies). Pour les autres, qui ont acquis la qualité de parents de 3 enfants et les 15 années de service au 1^{er} janvier 2012, elles conservent la possibilité de liquider leur pension sans condition d'âge. Mais attention, pour un calcul de la pension selon les règles en vigueur actuellement (durée et conditions de décote retenues par référence à l'année des 15 ans et 3 enfants, dite année d'ouverture du droit) la demande devra avoir été déposée avant le 1^{er} janvier 2011 et prendre effet avant le 1^{er} juillet 2011. Par contre, pour toute demande à compter du 1^{er} janvier 2011 ou tout départ à compter du 2 juillet 2011, le calcul du taux de pension se fera selon le principe générationnel. C'est bien moins favorable ! Par exemple, si l'année des 62 ans est 2020, on calcule sur la base de 41,5 ans et la décote de 1,25% par trimestre manquant peut porter jusqu'à 20 trimestres.

Les autres petits cadeaux : Suppression de la CPA (Le texte de loi abroge l'ordonnance créant la CPA dès la publication de la loi ; les agents en CPA le demeurent sauf s'ils veulent en sortir). Suppression de la validation des services de non titulaires pour tous ceux qui seront titularisés à compter du 1^{er} janvier 2013. Suppression des bonifications de l'enseignement technologique, applicable aux nouveaux recrutés.

Les bonifications, sauf les bonifications pour enfants, ne sont accordées qu'après 15 ans de service ; elles sont écartées de la durée d'assurance pour le déclenchement de la surcote.

Jean-Luc Giordani

Attention !
Voir les décrets
d'application,
pour avoir plus
de précisions.

Perte d'autonomie Arnaque nouvelle en perspective...

Officiellement les propositions du rapport Rosso-Debord sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes ne préjugent pas du résultat des six mois de discussions à venir, effectivement annoncés par Sarkozy comme la création d'un 5^e risque pris en charge par la Sécurité Sociale.

La dépendance est montée en épingle, comme un coût appelé à croître : 22 mds dont 17 à la charge de l'Etat, c'est-à-dire de la Sécu, entre autres dans les dépenses "maladie". Elles ne sont pas en elles-mêmes un déficit or c'est ce que la dramatisation fait croire.

Le rapport R-D veut imposer une assurance obligatoire dépendance dès 50 ans, exclure de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) environ la moitié des personnes dépendantes qui en bénéficient en réduisant le nombre de catégories y ouvrant droit, supprimer l'APA à terme, mettre en place une APA optionnelle avec recours sur succession : la solution et la réponse seraient donc le recours à l'assurance privée ou aux mutuelles, créant ainsi des inégalités supplémentaires entre les Français et niant le principe même de la solidarité, fondement de la Sécu...

Rappelons que cela signifierait également pour tous les salariés actifs, dès 50 ans une nouvelle ponction sur leur pouvoir d'achat, sans la certitude, parce que c'est le principe de l'assurance, comme pour une assurance auto, incendie, etc. d'en bénéficier un jour. Or si l'individu peut se satisfaire d'échapper à un mal, ses primes d'assurance auront contribué non pas à une solidarité envers les patients atteints d'invalidité, mais aux bénéfices et dividendes des actionnaires des compagnies d'assurance !

Cela n'a rien à voir avec un nouveau droit mais cela illustre la volonté de privatiser des pans entiers de la protection sociale.

Jean-Paul Beauquier

Hors classe

Les syndicats unis contre de nouvelles dégradations

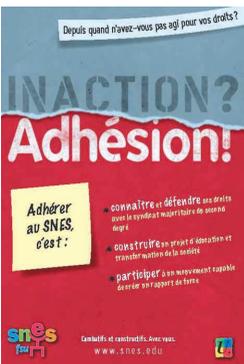
Le rectorat a l'intention de changer à nouveau le barème de l'accès à la hors-classe des certifiés. Les propositions faites aux élus des personnels ont deux caractéristiques :

1) Evincer de la promotion une part importante des collègues ayant parcouru toute la classe normale, au profit de collègues moins expérimentés. Cela représenterait une économie substantielle au budget LOLF de l'académie au détriment de la rémunération des personnels, car seuls les collègues du 11^e échelon tirent un avantage financier conséquent immédiat de cette promotion.

2) Augmenter la part des points liés à l'évaluation, de sorte que l'obtention des avis maximaux du chef d'établissement et de l'IPR soit une condition nécessaire et suffisante pour la promotion. On comprend bien les objectifs visés en termes de management et de caporalisation de nos métiers.

Le SNES a impulsé une riposte unitaire des représentants des personnels pour contraindre le rectorat à renoncer à ces projets contraires à la conception de nos métiers et de nos carrières qui fait consensus dans nos milieux : celle d'agents de la catégorie A de la fonction publique, investie de liberté pédagogique et de responsabilité dans la bonne marche du service public.

Laurent Tramoni, Julien Weisz



Hors classe

Le travail de nos élus certifiés

Nous revendiquons toujours sa suppression, afin de la remplacer, par une reconstitution de la grille indiciaire, qui intègre les échelons terminaux de la hors classe, dans une carrière normale.

En attendant, nous intervenons lors de la CAPA pour permettre à un maximum de 11^e d'être promus. En

effet, il est indispensable que chaque certifié puisse avant la retraite obtenir cette promotion : l'accès à la hors classe constitue pour l'heure le seul véritable outil de revalorisation de la carrière. Or, promouvoir des plus jeunes, c'est exclure définitivement des plus âgés. La hors classe doit fonctionner comme un élément de la revalorisation de nos métiers pour tous et non devenir un instrument d'accélération de la carrière pour quelques-uns. De plus, la hors classe pour les plus jeunes promouvables est un leurre : le reclassement d'un 7^e échelon de la classe normale se fait au 1^{er} échelon de la hors classe au même un indice, il faudra atteindre le 5^e échelon de cette hors classe, et plus de 11 ans, pour déplacer le haut de la grille de la classe normale...

Jean-Luc Giordani, Serge Pillé

Hors classe des Agrégés

Une promotion nationale

Les Agrégés sont un corps à gestion nationale dont la promotion à la Hors classe se déroule lors de deux CAP : la CAPA établit le barème et la CAPN effectue la promotion. La circulaire nationale qui établit les règles paraît au mois de décembre. Il n'est pas besoin de candidater puisque tous les collègues à partir du 7^e échelon sont automatiquement inscrits.

Depuis 2005, la Hors classe des Agrégés a servi de ban d'essai à la casse des solidarités collectives en valorisant le mérite. La part prise par les appréciations a augmenté au détriment de celle de la carrière. L'illusion est entretenue par l'outil i-prof où chacun pourrait se mettre en valeur à travers son CV.

En commission paritaire, nous avons défendu cette promotion comme étant celle de tous et non celle de quelques happy-few, en faisant évoluer à la hausse les avis Recteur des collègues les plus avancés dans la carrière qui, seuls, ont le bénéfice financier immédiat d'un accès à la Hors classe. Notre travail en CAPA en avril 2010 a été payant puisque 126 collègues de l'Académie ont été promus cette année à l'issue de la CAPN de juillet.

Nous vous recommandons de nous envoyer la fiche syndicale renseignée, et demandons en particulier aux collègues ayant enseigné en ZEP durant leur carrière de nous le signaler, l'administration n'étant pas toujours en capacité de compter les points qui sont attachés à cet exercice.

Pour les élus en CAPA : Nadine Baggioni-Lopez

CPE

Un point sur la hors classe

Un groupe de travail s'est réuni récemment au rectorat à propos d'éventuelles modifications dans la proportion attribuée à tel ou tel critère constituant le barème global.

L'administration souhaite valoriser le mérite alors que les élus des personnels ont souligné l'importance d'établir le système le plus égalitaire possible afin que les collègues en fin de carrière et notamment au 11^e échelon puissent tous accéder normalement à la hors classe. Le SNES a signifié sa volonté de maintenir le système actuel moins pénalisant pour les collègues.

Un deuxième groupe de travail doit avoir lieu en janvier pour les certifiés et les CPE.

Selon les dernières informations qui nous sont parvenues au moment où nous imprimons ce journal l'administration abandonnerait pour l'instant toute réflexion de modification du barème hors classe pour les CPE. Néanmoins nous veillerons à rappeler à l'administration nos revendications les plus importantes : le non contingentement des avis du chef d'établissement, une cohérence entre la notation administrative et les avis, un entretien préalable avec le chef d'établissement et enfin l'application pour les CPE du même pourcentage de promus à la hors classe que leurs collègues certifiés.

Mohamed Atia

CO-Psy et DCIO

Et la hors classe ?

Sous prétexte que l'avenir de la catégorie est à l'étude, les CO-Psy sont exclus des discussions sur les questions de gestion, carrière et rémunération : phase du mouvement inter bloquée (nombre insuffisant de postes au concours) ; indemnités faibles ou non revalorisées (ISP, DCIO) ; pas de hors-classe...

Pour être plus précis, avec ses deux grades (CO-Psy et DCIO), le corps fonctionne de telle sorte qu'actuellement le grade de DCIO apparaît comme la hors-classe des CO-Psy. En choisissant de réduire le nombre de CIO (audience DEGESCO juin 2010), le MEN tranche et dissocie de fait les deux grades.

Avec le SNES, défendons l'existence des CIO mais aussi une nouvelle grille indiciaire permettant aux CO-Psy d'atteindre les indices terminaux de la hors-classe des certifiés et aux DCIO d'avoir accès à l'échelle des agrégés !

Les élus de la catégorie

Indemnité pour fonctions d'intérêt collectif

A votre bon cœur, Monsieur le chef d'établissement !

Le décret 2010-1065 publié sans concertation au J.O. du 9 septembre 2010 institue, à compter de septembre 2010, une "indemnité pour fonctions d'intérêt collectif" pour l'exercice des fonctions de préfet des études dans les établissements CLAIR, ou de référent pour les usages pédagogiques numériques (TICE). Dans les lycées, les activités de tutorat des élèves et de référent "culture" sont également concernées. L'indemnité est versée après service fait. Elle vient se substituer à toutes les indemnités spécifiques, heures supplémentaires ou décharges antérieurement prévues pour ces missions.

Le SNES demande au rectorat de publier en toute transparence les barèmes d'attribution de l'indemnité pour chaque établissement et chaque mission. L'indemnité sera en effet modulable entre 400 et 2 400 euros. Le chef d'établissement présentera en conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique, les modalités de mise en oeuvre de ces activités, "dans la limite de l'enveloppe" déléguée par le recteur. Mais c'est lui seul qui propose au Recteur les décisions d'attribution de l'indemnité, en fonction de la "participation effective aux activités". Ce n'est pas aux parents d'élèves ou pairs de fixer la rémunération des professeurs !

A l'heure où nos établissements ont besoin d'un travail en équipe et d'une collaboration renforcée entre pairs, où nos professions ont besoin d'une revalorisation générale, le Ministère s'obstine dans des logiques de différenciation.

Le SNES interpelle le ministère et appelle à s'opposer dans chaque établissement à la modulation locale. En guise de "fonctions d'intérêt collectif", certaines des activités visées rappellent la volonté de faire glisser des missions d'éducation ou d'orientation vers les enseignants, ce que nous ne pouvons accepter.

Laurent Tramoni

Triste nouvelle

Notre camarade **Christian Camoin**, professeur d'histoire-géographie au Collège Arc-de-Meyran d'Aix-en-Provence, est brutalement décédé à l'âge de 43 ans.

Nous présentons nos condoléances à sa famille, ses amis, ses camarades.

Frais de déplacement temporaires Une application a minima

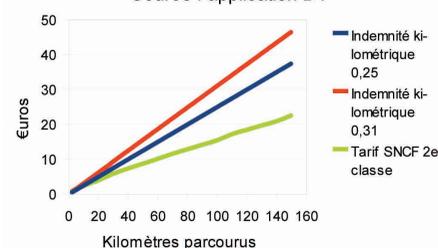
Être en service partagé est une cause majeure de souffrance professionnelle. Mais ce n'est pas très bon non plus pour le porte-monnaie. Car s'il y a eu quelques récentes conquêtes syndicales (2006) dans le domaine des frais de déplacement, les circulaires ministérielle et académique sur les frais de déplacement s'appliquent le plus souvent à en réduire la portée. Trop longtemps les agents (notamment les TZR en AFA) sont partis en mission à leurs frais, supportant ainsi sur leurs deniers une partie de la charge de fonctionnement du service. Si le Ministère a décidé, sous la pression syndicale, de faire justice aux personnels par un décret sur les frais de déplacement en 2006, c'est aussi pour obtenir des professeurs ce dont il a tellement besoin pour économiser des postes : leur mobilité, quitte à ce que ça lui coûte un peu plus cher en "indemnitaire". Mais pas trop quand même ! C'est ainsi qu'au fil des circulaires d'application du décret de 2006, les droits ont souvent été alignés sur la situation la moins favorable à l'employé.. Chronique d'une dégradation larvée, en 4 textes réglementaires : Décret 2006-781 du 3 juillet 2006, Circulaire MEN 2006-175 du 9 novembre 2006, Circulaire MEN 2010-134 du 3 novembre 2010 et Bulletin Académique Spécial n°233 du 8 novembre 2010.

Distance prise en compte : les déplacements entre 2 communes limitrophes ne sont pas pris en charge, le trajet considéré part de la résidence familiale s'il est plus court, la résidence administrative devient l'établissement où est effectué le plus d'heures et non l'affectation ministérielle.

Les indemnités de repas sont divisées par 2.

Les frais de transport sont généralement remboursés sur la base SNCF 2^e classe alors que la circulaire prévoit une indemnisation sur la base des indemnités kilométriques en l'absence de moyen de transport public adapté.

Le barème appliqué : un enjeu financier majeur
Source : application DT



Conclusion : ces textes ne se remplacent pas les uns les autres : ils s'empilent selon une hiérarchie des normes qui place le décret en haut. C'est donc en son nom que vous êtes fondés le cas échéant à demander :

- Des frais de déplacement même en cas de limitrophie si les communes ne sont pas reliées par un transport public.
- La prise en compte de l'indemnité kilométrique si vous êtes obligés de prendre votre véhicule, faute de transport public.
- Des frais de repas intégraux si vous n'avez pas matériellement le temps de fréquenter la cantine. Le SNES vous y aidera.

Sébastien Massonnat

Le décret de réorientation professionnelle Quelle application aux enseignants ?

Le décret n° 2010-1402 du 12 novembre 2010 relatif à la situation de réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'état prévoit dans son article 1 : "*Le fonctionnaire dont l'emploi est susceptible d'être supprimé, en cas de restructuration d'une administration de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics administratifs prévue à l'article 44 bis de la loi du 11 janvier 1984, peut être placé en situation de réorientation professionnelle, en l'absence de possibilité de réaffectation sur un emploi correspondant à son grade (...)*". La Loi sur la mobilité des fonctionnaires d'août 2009, véritable boîte à outil de la restructuration de l'Etat, prévoit tout un parcours pouvant mener jusqu'au licenciement du fonctionnaire lorsque son poste est supprimé par restructuration.

Les enseignants ne semblent pas pour l'heure directement concernés par ce dispositif, y compris dans le cadre d'une réforme de l'ampleur de l'actuelle réforme des lycées, car leur réaffectation reste régie par les règles de repli de carte scolaire et la formation continue en vue d'acquérir les compétences nécessaires à l'enseignement dans une autre discipline. Pour que la réorientation professionnelle soit mise en oeuvre, il faut un arrêté de restructuration pris après consultation du comité technique et qu'aucune réaffectation ne soit possible dans le grade. Contactez le SNES en cas de doute. L.T.

Formation continue de l'Education Nationale vs proposition de loi Warsmann Les GRETA en fin de vie ?

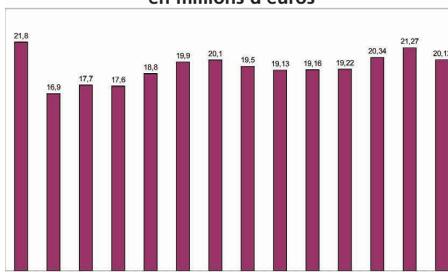


Dans notre académie, l'année 2009 fut particulièrement morose pour le réseau. Percutée frontalement par la crise économique, son activité a accusé un recul de plus de 5 %. S'il faut observer que la régression n'est pas homogène (ce sont les GRETA implantés dans le secteur industriel qui sont le plus en difficulté), il n'en demeure pas moins que cette situation dégradée n'a pas été anticipée, notamment pour ce qui concerne les marchés privés.

C'est donc en situation de grande fragilité que nos GRETA affrontent un avenir qui ne laisse que peu de place à l'ambition d'un service public de formation continue réellement implanté dans l'Education Nationale.

La proposition de loi Warsmann, dite "de simplification et d'amélioration de la qualité du droit", doit être votée définitivement avant la fin de l'année civile. Au détour de son article 78, elle met fin au statut dérogatoire des GRETA adossés aux établissements scolaires et impose leur transformation en Groupements d'intérêt public (GIP). Structures indépendantes avec une personnalité propre, les GIP sont des personnes morales de droit public, ayant leur propre conseil d'administration et pouvant intégrer des organismes privés. On voit mal dans ces conditions comment, dans un secteur où la loi du marché prédomine, pourrait être défendue une politique académique et nationale de formation des adultes, comment pourraient être portées les valeurs de l'intérêt général. Concernant les personnels, le projet ne donne aucune garantie de représentation dans les instances par les organisations syndicales : tout se jouera dans la négociation des convention types. Or, l'expérience du GIP académique a montré à quel point, dès que cela devient possible, le rectorat d'Aix-Marseille refuse la présence syndicale. Par ailleurs, chaque GIP pourra

Chiffre d'affaires des GRETA depuis 1993
en millions d'euros



Part relative du financement des GRETA

Nature du financement	1997	2003	2004	2005	2006	2007	2008
1 % STRICT + EXTENSION	39.40 %	47.76 %	48.63 %	47.60 %	50.10 %	53.07 %	51.59 %
FONDS PUBLICS D'ETAT	32.40 %	20.44 %	16.26 %	16.80 %	15.30 %	12.99 %	13.18 %
FONDS PUB. COLL. TERRIT.	23.40 %	28.21 %	31.43 %	32.25 %	30.90 %	30.73 %	31.96 %
DEMANDEURS INDIVIDUELS	5.00 %	3.59 %	3.68 %	3.35 %	3.70 %	3.21 %	3,27 %

Chiffre d'affaires des GRETA depuis 1993, en millions d'euros (Source DAFCO)



choisir de recruter ses personnels, soit sous statut public, soit sous statut privé. Ainsi, selon leur lieu de travail, certains seront agents publics et d'autres salariés du privé ! Manifestement tout est fait pour bâtir une frontière infranchissable entre les services de formation continue et l'Education Nationale.

Les Conseillers en formation continue (CFC) se verraient dotés du statut d'Ingénieur technicien de recherche et de formation (IRTF), statut d'agents administratifs que le ministère cherche à imposer au détriment de celui de Coordonnateur pédagogique ingénieur de formation (CPIF). Or, si les CFC ne sont plus des pédagogues, le caractère commercial de leur activité

risque bien de devenir exclusif !

Il y a urgence à envisager d'autres propositions pour le service public de formation continue des adultes.

Le SNES et la FSU proposeront très prochainement un stage syndical académique ouvert à tous les personnels.

Jean-Philippe Kunegel



CPRDF 2011/2016 Un contrat de plan pour toute la formation professionnelle initiale et continue

La loi du 24 novembre 2009⁽¹⁾ a transformé l'ancien PRDF⁽²⁾ en un document contractuel d'orientation stratégique, un outil de programmation qui engage les parties signataires en région : l'Etat (la Préfecture de Région, les deux Rectorats) et le Conseil Régional qui en reste le maître d'œuvre. Le contrat de plan vise à définir et à organiser les différentes politiques menées en matière de formation professionnelle initiale et continue. En PACA, le Conseil Régional a souhaité par ailleurs proposer le CPRDF à la signature des partenaires sociaux⁽³⁾. Le document devra être finalisé pour le 1^{er} juin.

Ainsi, durant six mois, les réunions vont se succéder sur des thèmes fondamentaux pour les voies professionnelle et technologique de l'Education Nationale, pour les filières professionnelles de l'Enseignement agricole et du Supérieur. A minima, la FSU abordera trois grands dossiers sur lesquels nous devons peser. D'abord, s'il est urgent de permettre aux jeunes et aux adultes l'accès à une première qualification, l'objectif doit être plus ambitieux. Pour construire une véritable société démocratique de la connaissance, le CPRDF devra être l'outil d'une réelle élévation générale des qualifications pour tous.

Ensuite, il faudra peser pour construire la nécessaire harmonisation entre les différentes voies d'accès à la qualification : formations sous statut scolaire et en apprentissage ; formations initiales et continues ; VAE⁽⁴⁾. Il ne s'agit pas seulement d'appeler de nos vœux à une complémentarité sans concurrence mais de chercher à la mettre efficacement en œuvre. Enfin, le thème de l'orientation sera central. Il ne serait pas acceptable que le service public de l'orientation tout au long de la vie se structure au détriment des statuts et missions des différents partenaires. De même, il ne devra pas être l'occasion de brader voire de nier les spécificités du service public de l'orientation scolaire (les CIO). Autant d'enjeux majeurs pour un CPRDF volontariste et progressiste.

Jean-Philippe Kunegel

(1) Loi relative à l'orientation et la formation tout au long de la vie.

(2) Le Plan régional de développement des formations est transformé en Contrat de plan régional de développement des formations.

(3) Les organisations patronales et syndicales, dont la FSU.

(4) VAE : Validation des acquis de l'expérience.

Rappel sur le droit syndical dans l'établissement

L'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique est réglementé par le décret 82-447 du 28 mai 1982 (RLR 610-7-d) dont l'application est précisée par une circulaire fonction publique 1487 du 18 novembre 1982 (RLR 610-7-d, note de service 85-043 du 1^{er} février 1985).

Les heures d'informations syndicales (HIS) sont organisées par une organisation syndicale représentative dans l'académie ou nationalement. Chaque agent a droit à 12 HIS dans l'année (qui peuvent être regroupées sur un même mois). Une information du chef d'établissement est prévue : la pratique a instauré une information de l'administration portant sur la tenue de l'heure par le représentant syndical et une information des familles par le biais des carnets de correspondance par chaque agent concerné.

Chaque organisation syndicale représentative peut organiser une telle réunion sur le créneau de son choix. Elle en informe l'administration cinq jours ouvrables avant la tenue de la réunion. Si besoin avéré, une concertation peut avoir lieu entre l'administration et le représentant syndical.

Cette concertation n'a pas vocation à contraindre l'application du droit, droit clairement énoncé dans le décret et rappelé dans les circulaires, arrêtés, notes de services... qui s'y rapportent. Toute la jurisprudence est

régulièrement venue conforter la primauté du droit énoncé (réunion sur le temps de travail) sur les contraintes ou restrictions administratives. Pour tenir compte de l'intérêt du service, il est cependant fréquent d'organiser les réunions syndicales en début ou en fin de demi-journée, les créneaux les plus utilisés étant la dernière heure de la matinée ou la première heure de l'après-midi, quand la plupart des personnels est effectivement en service.

Une organisation syndicale peut proposer deux créneaux différents (un pour les enseignants, un pour la vie scolaire). Le chef d'établissement n'a pas le pouvoir d'obliger deux organisations syndicales à tenir la réunion en commun, ni à fixer lui-même une date à la place des organisations syndicales.

Toute organisation syndicale effectivement représentée dans l'établissement a droit à un panneau syndical en salle des professeurs, à un compte de reprographie, à un poste de travail informatique. La Salle des Professeurs n'est pas considérée comme un espace public : il n'y a aucune contre-indication à la tenue de réunions syndicales et à l'affichage syndical dans cet espace. La notion de neutralité du fonctionnaire ne s'applique pas pour tout ce qui se rapporte à l'expression syndicale.

Laurent Tramoni

SNES AIX - MARSEILLE N° 327 - Décembre 2010

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : L. TRAMONI - Photos : Nadine Baggioni-Lopez, Jean-Paul Nail, La Marseillaise

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0210 S 05476 - Dépôt légal : 19 février 2009 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 10 000 exemplaires - Prix : 2 € - Imprimé sur papier certifié PEFC (forêts gérées de façon durable)




des clients
du CME déclarent

S'Y SENTIR BIEN

Crédit  Mutuel
Enseignant

n°1
de la relation
client

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

• Marseille : 65, la Canebière - 13001 Marseille - Tél. : 0 820 02 56 49 - E-mail : cme13@creditmutuel.fr

• Aix en Provence : 6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix en Provence - Tél. : 0 820 30 01 85 - E-mail : cme13aix@creditmutuel.fr

Ces résultats sont issus des études : EDInstitut réalisée en mai-juin 2008 auprès d'un échantillon de 14 045 personnes, dont 1 182 enseignants et assimilés, du Podium de la relation client 2008 TNS Sofres BearingPoint (avril 2008 auprès de 4 000 personnes) et de l'étude réalisée en janvier 2008 par Cosmosbay-Vectis, Publi-News et Toluna auprès d'un échantillon de 3 161 clients des neuf principales banques de détail en France.